



Hospitalisation à la demande d'un tiers

Par **Chandelle**, le **14/03/2011** à **21:53**

Bonsoir,

Après avis et certificat médical, un conjoint en instance de divorce peut-il signer une demande d'hospitalisation "HDT" en hopital psychiatrique pour son autre conjoint hospitalisé sans risque que cela se retourne juridiquement contre lui ? L'avocat adverse pouvant prétendre que X veut se "débarrasser" de Y ou se venger. Merci de votre réponse. Cordialement.

Par **Domil**, le **14/03/2011** à **22:02**

Vu qu'il y a instance de divorce, les deux ont un avocat, chacun consulte le sien avant de faire quoi que ce soit.

La réponse à votre question est : ça dépend du contexte et votre avocat, seul, le connait

Par **Chandelle**, le **14/03/2011** à **22:46**

Et si X n'est psychiquement plus apte à prendre des décisions pour lui-même ? ni même consulter son avocat ? sachant que X n'a pas d'autre famille que sa femme et sa fille majeure ?

Par **Claralea**, le **14/03/2011** à **23:11**

Et bien, que ce soit sa fille qui en prenne la responsabilite

Par **Domil**, le **14/03/2011** à **23:56**

Encore une fois que le conjoint qui prétend ça, voie avec son avocat.